Quarante-quatrième année. — N° 173 (EDITION DU SOIR) JEUDI 22 JUIN 1899

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.—Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattieaux, rue Saint-Jacques, 39. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lehoucq, rue de la Station. — En vente à Paris : aux Bibliothèques de la gare de l'Est, de la gare du Nord et de la gare St-Lazare.

LES DRAMES

de la rue Vaucanson, à Roubaix, et des Phalempins, à Tourcoing

ARRESTATION DU COUPABLE

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par fil spécial)

LA CRISE MINISTÉRIELLE

L'ARRIVÉE DE M. BOURGEOIS A PARIS

Une entrevue avec M. Loubet

M. Bourgeois est arrivé à Paris, ce matin par le train de 5 heures 52.

A 8 heures il avait reçu M. Delcassé et était allé avec lui chez M. Loubet.

Dans l'entretien qu'il a eu avec M. Bourgeois qui a duré près de trois quarts d'heures, M. Loubet s'est élevé avec colère contre les hommes qui sont allés le chercher au Sénat pour le faire Président de la République, alors qu'il ne demandait que le calme et la tranquillité, et qui aujourd'hui, le laissent aux prises avec les plus grandes difficultés.

Il n'a pas caché à son interlocuteur, que si cette dernière tentative ne réussissait pas, il était décidé à démissionner.

M. Bourgeois déclara que pour sa part, il était absolument décidé à refuser la présidence du Conseil, et même un simple portefeuille, mais qu'il se mettrait à la disposition du président, pour aplanir les difficultés qui se sont élevées entre les républicains.

En quittant M. Loubet, M. Bourgeois revint chez M. Delcassé, puis il se rendit chez M. Brisson où sont arrivés dix minutes après lui, MM. Mesureur et Berteaux.

La conférence a duré 45 minutes. M. Bourgeois s'est rendu alors chez M. Waldeck-Rousseau, où de nouveau il s'est rencontré avec M. Delcassé.

En sortant de l'Elysée, M. Bourgeois, qui a été interrogé, a dit : « J'ai conféré avec le Président de la République, ne faites aucune supposition à ce sujet.

» Je suis venu à Paris pour répondre aux désirs exprimés par le Président, mais il ne faut rien déduire de ma visite.

» Je ne suis chargé de rien. Tout ce que je puis déclarer, c'est que je retourne à La Haye. »

BRUITS DE LA DÉMISSION

de M. Loubet

Dans l'après-midi de mercredi vers trois heures et demie, le bruit s'est répandu à la Bourse de Lille, que M. Loubet avait donné sa démission.

Cette nouvelle avait été téléphonée de Paris à plusieurs de nos concitoyens.

Le bruit ainsi mis en circulation a été naturellement, l'objet de tous les commentaires.

C'est sans doute la conversation que M. Loubet a eu avec M. Bourgeois qui a été l'origine du bruit de la démission.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le Conseil de Guerre de Rennes

Rennes, 21 juin. — Le général Lucas, commandant le 10me corps d'armée est arrivé cette nuit venant de Paris. Il a été reçu à la gare par le lieutenant-colonel du 4me d'infanterie, et s'est rendu immédiatement au quartier général.

M. Gaussais, capitaine de gendarmerie au Mans et dix gendarmes à pied du Mans, de Noyons et de St-Mars, sont arrivés ici ce matin avec des gendarmes à cheval de Beaumont et de Conlie.

Le greffier actuel du conseil de guerre de Rennes, M. Papillon dont le service ne peut être interrompu par l'affaire Dreyfus, sera remplacé pour cette affaire, par M. Coupeis, greffier du conseil de guerre de Châlons-sur-Marne.

L'adjudant-greffier a également provisoirement été remplacé par l'adjudant Matil.

On prétend qu'à l'avènement du ministère, des modifications seront encore faites dans la composition du conseil de guerre actuel, modifications qui ne seront pas sans causer quelques surprises.

Je vous ai télégraphié hier que la chambre-cellule que Dreyfus occupera à Rennes était prête, à la prison militaire.

Cette pièce mesure 5 mètres sur 4 mètres, elle prend jour par une fenêtre grillée, garnie de rideaux blancs, sur la cour, où est établi le poste de garde permanent. Cette fenêtre donne sur un jardin planté de grands arbres, la porte est située au fond de la pièce. La chambre a reçu une fourniture d'officier, des matelas et des meubles d'adjudant, un fauteuil, deux chaises au siège en paille et une table couverte d'un tapis, le lit est garni de rideaux jaunes.

Un factionnaire monte la garde sur la terrasse ; la chambre est au deuxième étage, en face du greffe ; un poste supplémentaire a été récemment installé dans la prison. La consigne est sévère : le personnel de la prison militaire a reçu des ordres formels pour qu'aucune communication ne soit possible et qu'aucune indiscrétion ne soit commise.

Le greffier du Conseil de guerre

Rennes, 21 juin. — M. Capillon, greffier du conseil de guerre de Rennes, vient d'être provisoirement remplacé par M. Coupais. L'adjudant greffier a également été provisoirement remplacé par l'adjudant Latil.

MM. Coupais et Latil n'appartiennent pas au 10e corps d'armée et sont inconnus ici.

De nombreux bruits circulent à ce sujet.

On prétend qu'à l'avènement du ministère des modifications seront encore faites dans la composition du conseil de guerre actuel, modifications qui ne seront pas sans causer quelques surprises, paraît-il.

LES JÉSUITES ET L'AFFAIRE

Chez le R. P. du Lac

L'imagination des ennemis de la Compagnie de Jésus, fut, de tout temps, extrêmement fertile. De nos jours, l'affaire Dreyfus a fourni un tremplin de premier ordre aux exercices de ceux que les lauriers d'Eugène Sue, empêchent de dormir. Pour de bonnes raisons, ces derniers procèdent d'ordinaire par voie d'insinuations vagues ou d'affirmations difficiles à contrôler. Hier, un de nos confrères a servi à ses lecteurs une « information » plus précise, dans le même ordre d'idées. Lisez plutôt :

« Ces jours-ci, un grand conciliabule a été tenu chez le R. P. du Lac, de la Société de Jésus. A ce conciliabule assistaient un homme politique très en vue, M. le comte Albert de Mun, de l'Académie française, et un général très compromis dans l'affaire Dreyfus, M. le général de Boisdeffre, qui était spécialement revenu à Paris pour la circonstance.

» Dans ce conciliabule secret, on aurait décidé la résistance à outrance.

» Ce renseignement est appuyé par l'attitude que les journaux césariens et cléricaux ont eue ces jours-ci, en reprenant avec une nouvelle violence la campagne qu'ils avaient un instant ralentie. On ne saurait douter, en tout cas, que la main des Jésuites ne soit dans toutes ces menées factieuses. »

Je suis allé demander au Père du Lac quelques renseignements sur ce « grand conciliabule. » Voici la réponse qu'a bien voulu me faire l'éminent religieux .

— J'ai depuis fort longtemps d'excellentes relations soit avec le général de Boisdeffre, soit avec le comte Albert de Mun. Ces relations, l'affaire Dreyfus ne les a pas interrompues, mais elle n'y a ajouté aucun élément d'intérêt. Il y a quelques jours, je remerciais très sincèrement le général de Boisdeffre de ne m'avoir fait à aucun moment, sur cette malheureuse affaire, aucune confidence, et il répondait à ces remerciements en me rendant cette justice que je ne lui ai jamais adressé à ce sujet aucune question.

» Certes, le général de Boisdeffre et M. de Mun auraient pu se rencontrer chez moi, mais cela est matériellement inexact. Quant à l'hypothèse que je les aurais convoqués l'un et l'autre à une réunion au cours de laquelle « on aurait décidé la résistance à outrance », vous pensez bien que c'est là pure fantaisie de la part de celui qui a donné la volée à ce canard.

» La résistance à outrance... à quoi, je vous prie ? Je ne m'occupe pas de l'affaire Dreyfus, ou plutôt je n'en cause — le plus rarement possible — qu'avec mes amis, comme tout le monde. Je n'ai là-dessus aucune lumière spéciale. Je n'ai même pas lu l'enquête, ou je n'en ai lu qu'une faible partie. Je ne l'ai pas lue faute de temps, et aussi parce que cette affaire ne m'intéresse pas beaucoup.

» Dreyfus est-il coupable ou innocent ? J'ai à cet égard une *inclination*, je l'avoue, mais non une *conviction*. L'affaire Dreyfus m'apparaît comme un aérostat gonflé outre mesure, un aérostat plus ou moins dirigeable. Je regarde les mains qui essaient de le diriger dans un sens ou dans l'autre. Quelques-unes de ces mains directrices m'inspirent de la méfiance. De là l'*inclination* dont je parlais tout à l'heure. Au surplus j'ai de très bons amis dans les deux camps et je ne vois aucune raison qui m'empêche de les conserver. »

Et voilà l'homme dont on s'amuse à dénoncer depuis deux ans les « menées factieuses », et que la presse qui le traite en factieux connaît d'ailleurs si mal qu'elle le prend pour le « général des Jésuites » !

Auguste Divès, du *Gaulois*,

LE PRIX AUDIFFRED

et le commandant Marchand

Le commandant Marchand a disposé, comme on le sait, des quinze mille francs du prix Audiffred en faveur de la Ligue maritime française. Le commandant a adressé à cette occasion à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie la lettre suivante :

« Saint-Servan, 16 juin 1899.

» Le commandant Marchand, à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie.

» Monsieur le secrétaire perpétuel,

» En venant présenter aujourd'hui à l'Académie le tribut de mes remerciements et de ma profonde gratitude pour l'insigne honneur qu'elle a fait au chef de la mission Congo-Nil en lui attribuant le prix Audiffred, je dois d'abord lui offrir des excuses pour le retard apporté à l'expression de ma reconnaissance et dont ma vie agitée au cours des deux dernières semaines est l'unique cause.

» Fier, plus que je ne saurais le dire, de cette haute marque d'approbation et de *bienveillance*, j'ose pourtant encore demander à l'Académie de joindre une grâce à ses faveurs.

» Votre illustre compagnie, qui n'a entendu rechercher pour les récompenser que le dévouement à la Patrie, si naturel cependant chez un soldat, voudra toutefois permettre à l'humble chef de la mission française de ne pas perdre de vue le but de l'œuvre dans la poursuite de laquelle il rencontra vos consolants suffrages.

» C'est sous l'empire de cette pensée que, jaloux seulement de garder pour moi la haute récompense morale dont l'Académie est l'unique dispensatrice, je viens la supplier de consentir à ce que la partie matérielle du prix Audiffred, les quinze mille francs y attachés, soient transmis en son nom et de ma pleine volonté à la Ligue maritime française.

» Daignez agréer, etc.

» Commandant Marchand. »

Le président de la Ligue maritime a répondu au commandant Marchand en le remerciant chaleureusement du don généreux qu'il fait à la Ligue et en rendant hommage au désintéressement du commandant et à son patriotisme.

CAPTURE DANS LE BOIS DE SATORY

Paris, 21 juin. — Hier matin, à la suite de diverses plaintes adressées par l'autorité militaire à M. Court, commissaire central, plusieurs agents de la Sûreté municipale se rendirent dans le bois de Satory, près de Guyancourt.

L'agent Malleret rencontra, dès son entrée dans le bois, une femme qui lui déclara que son mari, Théodore Georges, l'avait violemment frappée quelques instants auparavant. Sans méfiance, l'agent s'avançait dans le bois, lorsque tout à coup le nommé Théodore Georges et sa femme se précipitèrent sur lui, lui portant de violents coups.

L'agent Malleret tira plusieurs coups de revolver pour effrayer ses agresseurs. Un garde forestier, nommé Pouvert, et un gendarme en tournée accoururent et réussirent à maîtriser le coupable, qui s'acharnait sur le malheureux agent Malleret. Celui-ci, ensanglanté, dut recevoir plusieurs pansements avant de rentrer chez lui.

Une perquisition faite par M. Noguès, commissaire, amena la découverte, au domicile des époux Georges, d'importantes quantités de projectiles dérobés dans les buttes du tir militaire de Chesnay, près Versailles.

On découvrit chez un chiffonnier une multitude de balles provenant des vols commis par les époux Georges. Plusieurs arrestations ont été opérées par la police.

LE NOUVEAU BILLET DE CENT FRANCS

M. Luc-Olivier Merson, à qui la Banque de France avait demandé le modèle d'un nouveau billet de cent francs, livrera aujourd'hui même, au graveur ce modèle que nous avons pu voir achevé hier matin sur le chevalet.

En prévision de la traduction de son œuvre en gravure, M. Merson s'est astreint à la plus grande simplicité de composition, ce qui ne l'a pas empêché, bien au contraire, de faire un véritable petit chef-d'œuvre de dessin et d'harmonieux coloris.

Le Travail, figuré par un forgeron accoudé sur son marteau et son enclume, voit arriver à lui, avec sa corne d'abondance, la Fortune, que précède le génie de l'Honneur apportant une couronne de chêne et une palme.

Ces trois figures, légèrement teintes, seront reproduites en couleurs par le graveur, et c'est M. Florian que l'on a choisi pour ce travail délicat.

Le cadre est formé d'un jeu de fond de branches d'olivier sur lequel se détachent en blanc les mots « Banque de France ». Au centre de la composition sont réservés un cartouche avec l'indication de la valeur et un disque dans lequel M. Daniel Dupuy gravera en filigrane une tête de Gaulois.

AUX ÉTATS-UNIS

Convocation de volontaires. — Campagne des journaux contre le général Alger

Londres, 21 juin. — Une dépêche de New-York au *Morning Herald*, annonce que le gouvernement a décidé de convoquer sous les drapeaux quinze mille volontaires.

Ce sont les conseillers militaires qui obligent le président à prendre cette mesure.

Les journaux réclament avec insistance la démission du général Alger, ministre de la guerre.

La cause principale est la façon malheureuse dont le général Alger a organisé la campagne et tout dernièrement a propagé de fausses nouvelles concernant la situation actuelle aux Philippines.

Les journaux déclarent franchement que les dépêches américaines venant des Philippines sont plus fausses que les dépêches officielles espagnoles pendant la guerre de Cuba.

LA BÊTE DE LA LIMAGNE

Au mois de juillet dernier, un animal bizarre, inconnu dans nos contrées, causait de nombreux ravages dans les vignes et les vergers aux environs de Montferrand (Puy-de-Dôme), coupant de ses dents aiguës les ceps et les arbres, rougeant l'écorce des arbres fruitiers, faisant en outre une véritable hécatombe de chats et de volailles.

Des battues furent organisées, mais elles ne donnèrent aucun résultat. Une véritable terreur régna dans la région: la superstition s'en mêla, et certaines gens prétendirent que c'était le diable en personne qui faisait une apparition.

Or, cette prétendue bête de Limagne, dont l'existence et les déprédations n'étaient pas niables, n'était autre qu'un puma d'Amérique, évadé du domicile d'un habitant de Montferrand.

Un beau jour, le puma disparut de la Limagne.

Il vient d'être retrouvé dans l'Aveyron. On annonce, en effet, que le puma en question s'est introduit dans la ferme de Loubinon, commune d'Aguessac, près de Rodez, et y a étranglé un mouton. Un domestique qui a essayé de s'emparer du fauve a été cruellement mordu et la bête de la Limagne court encore.

UN USAGE PEU CONNU

Chaque fois que la Cour de cassation se réunit en audience plénière, le protocole judiciaire exige que dix avocats, dont cinq membres du conseil de l'Ordre, soient présents à la barre.

Mais, comme toute peine mérite salaire, il est remis, par le comptable de l'Ordre, à chacun des dix avocats présents, un jeton en argent, de forme octogonale, à l'effigie de Louis XVIII, roi de France, et qui représente une valeur de cinq francs environ.

Ce sont ces mêmes jetons qui sont distribués, mais en double, à chaque avocat à la Cour de cassation, commis pour plaider une affaire d'assistance judiciaire.

La frappe de ces pseudo-médailles, qui, d'après le confrère auquel nous empruntons ces détails, a lieu tous les deux ans environ, est toujours fait à l'effigie de Louis XVIII, inventeur de cette indemnité.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Dépêches de nos correspondants particuliers et par fil spécial)

Séance du mercredi 21 juin 1899

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Deschanel.

M. le Président. — A quel jour la Chambre veut-elle fixer sa prochaine séance ?

Cris : A lundi, à demain. Tout de suite. (Agitation),

M. Magniaudé proteste contre contre tout ajournement et dépose une motion tendant à continuer l'ordre du jour. (Mouvements divers. Cris : Et le ministère ?)

M. Magniaudé. — Nous n'avons pas à nous préoccuper du ministère. Discutons les questions à l'ordre du jour. (Applaudissements à droite).

M. Breton propose à la Chambre de continuer la discussion des questions ouvrières à l'ordre du jour. (Mouvements divers).

Le renvoi à lundi est adopté par 382 voix contre 175.

M. Lasies. — Vous n'êtes bons à rien !

La séance est levée à deux heures vingt-cinq. Séance lundi à deux heures.

Dernières Nouvelles Locales

ROUBAIX

LA «GRANDE-HARMONIE» EN ANGLETERRE

La matinée de Mercredi

(De notre envoyé spécial)

Windsor, 21 juin, 1 heure. — Nous allons d'enchantement en enchantement. Continuellement en route, nous nous sommes rendus ce matin à Windsor où nous avons visité le château.

Les merveilles renfermées dans la magnifique résidence habituelle de la reine Victoria, font l'admiration de tous les excursionnistes. D'autre part l'uniforme des musiciens de la *Grande-Harmonie* éveille la curiosité du nombreux personnel du château.

Dans quelques instants nous allons visiter les fermes royales et le parc.

Le temps est à souhait et la santé de tous les roubaisiens est excellente.

A ce soir de plus complets détails. P. B.

LES DRAMES

de la rue Vaucanson, à Roubaix et des Phalempins, à Tourcoing

ARRESTATION DU COUPABLE

On n'a pas oublié l'émotion causée, il y a quelques mois déjà, par le drame de la rue Vaucanson, à Roubaix, et plus récemment encore par un meurtre commis au quartier des Phalempins, à Tourcoing.

Le coupable était connu de la police, un jeune homme de vingt-six ans, nommé Désiré Vanderauwera, originaire de Roubaix. Mais il avait passé la frontière et demeurait insaisissable.

Depuis quinze jours les agents de sûreté de Tourcoing se relayaient battant la frontière nuit et jour.

Dans la nuit de mardi à mercredi, les agents Castelain et Laverze se trouvaient au Petit-Courtrai lorsqu'ils reconnurent Vanderauwera dans un groupe.

Aussitôt ils le désignèrent aux gendarmes belges. Les camarades de Vanderauwera essayèrent de donner le change en prenant la fuite, mais les gendarmes ne s'y laissèrent pas prendre. Ils mirent en joue les fuyards qui s'arrêtèrent aussitôt et s'emparèrent du coupable, l'un des plus dangereux rôdeurs de la région.

Vanderauwera a été écroué à la prison de Mouscron en attendant d'être ramené à Tourcoing.

Dernières nouvelles régionales

L'AFFAIRE DE LA MONNAIE

L'instruction touchant à sa fin, certains journaux recommencent la campagne qu'ils avaient déjà menée, il y a trois mois, contre la Chambre des mises en accusation et contre la Cour d'assises. A leur avis, la Chambre des mises en accusation est suspectée, et le jury ne saurait jouir de son indépendance.

Il faut intimider la première, et dessaisir la seconde.

Pour lors, en attendant qu'on s'en prenne au jury, on attaque la Chambre des mises en accusation, et l'on cherche à la discréditer.

Bien mieux, le procureur général, M. Bourgeois, est lui-même attaqué avec violence.

Le grelot vient d'être attaché par un journal assez oublié de Paris, le *Voltaire*, que beaucoup de gens croyaient disparu, mais qui vit encore, puisqu'il publie la petite note que voici :

« Il nous revient que l'affaire du Frère Flamidien ne serait pas encore sur le point d'être terminée.

» On sait qu'une fois déjà, l'instruction a été annulée, pour vice de procédure. Or, Me Chesnelong, défenseur du Frère Flamidien, vint déposer devant la Chambre des mises en accusation de Douai, une demande à fin de nomination de nouveaux experts, et l'avocat général a reçu de son procureur, l'ordre impérieux et formel de s'associer, en ces conclusions, à la demande de l'avocat. La suite de l'histoire est facile à prévoir, et le parti clérical peut se vanter d'avoir bien manœuvré.

» L'expertise nouvelle sera différente de la première, et quand l'affaire reviendra devant la Chambre des mises en accusation, celle-ci déclarera qu'en raison des contradictions d'expertise, il n'y a pas lieu de suivre !

Une affaire de mœurs. Lundi, vers trois heures du soir, trois jeunes enfants de Marquette, Barbara Bekeydt, 9 ans, écolière, clos de l'Abbaye, 5 ; son frère, Alphonse Bekeydt, 10 ans ; une petite camarade, Marguerite Degransart, 7 ans 1/2, demeurant au bourg de Marquette, se promenaient le long du chemin des Vaches, situé sur la commune de Saint-André.

Ils virent venir à eux un individu qui donna six sous aux fillettes et les pria de le suivre. En même temps il commanda à Alphonse Bekeydt de rester en place.

L'inconnu attira les jeunes enfants du côté de Saint-André. Il fit subir à Barbara Bekeydt des outrages aux mœurs. Sa petite compagne allait subir le même sort, lorsque fort heureusement survint un cycliste. Le misérable prit la fuite non sans avoir dit à sa victime : « Ne dis rien à ton père, ou tu recevras une sacrée dégélée ».

La petite Bekeyst ne raconta à sa mère ce qui s'était passé que le soir. M. le docteur Chuffart vint lui donner des soins et constata qu'il y avait eu simplement outrage aux mœurs et non pas attentat, comme on l'avait cru d'abord.

Mardi matin, la gendarmerie de Lille informée a ouvert une enquête.

Le signalement du coupable a pu être établi : âgé de 25 à 30 ans ; taille, 1 m. 65 environ ; petites moustaches noires ; barbe de 15 jours ; marqué au visage de la petite vérole ; nez légèrement aplati ; vêtu d'un pantalon gris foncé, d'un veston marron ; coiffé d'une casquette de même couleur ; chaussé de grosses bottines.

Ce signalement correspond assez exactement au signalement de l'agresseur de la petite Leroy, à Verlinghem, et du jeune Lambary, à Wambrechies.

BOURSE DE PARIS

du MERCREDI 21 JUIN

(Par dépêche de notre Correspondant Spécial)

Cours préced.	Tendance : faible	Ouverture	2 h. 25	Clôture
101 25	3 0/0	101 30	101 25	101 40
100 65	3 0/0 Amortissable	...	...	100 67
102 45	3 1/2 0/0	102 50	102 50	102 50
4005 ..	Banque de France	....	....	4040 ..
1085 ..	Banque de Paris	1087 ..	1090 ..	1090 ..
612 ..	Comptoir National	....	613 ..	612 ..
735 ..	Crédit Foncier	959 ..	957 ..	948 ..
958 ..	Crédit Lyonnais	....	....	....
601 ..	Société Générale	....	....	601 ..
1875 ..	Lyon	....	1880 ..	1875 ..
.... ..	Midi	....	....	2165 ..
2165 ..	Nord	....	....	....
.... ..	Orleans	....	....	....
1273 ..	Gaz	....	1270 ..	1305 ..
585 ..	Metaux	....	....	580 ..
3615 ..	Suez	3625 ..	3625 ..	3600 ..
535 ..	Dynamite	....	530 ..	531 ..
95 70	Italien	95 70	95 80	95 60
.... ..	Russe Consolidé 4 0/0	....	....	....
90 25	— 0/0 or 1891	....	90 25	90 25
.... ..	— 4 0/0 1894	....	....	....
90 25	— 3 1/2 0/0 1894	....	90 05	90 05
.... ..	Banque Impériale	....	....	....
266 ..	Andalous	....	....	....
765 ..	Autrichiens	....	....	763 ..
112 ..	Lombards	....	....	130 ..
721 ..	Méridionaux	....	725 ..	724 ..
174 ..	Nord-Espagne	180 ..	178 ..	173 ..
229 ..	Saragosse	220 ..	221 ..	215 ..
63 65	4 0/0 Exterieure Espagne	63 90	63 85	.. ..
26 45	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 Hongrois or	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 Turc ..... série B.	....	....	....
26 55	— ..... série C.	26 70	26 70	26 30
23 ..	— ..... série D.	22 90	22 90	22 85
127 50	Chemins Ottomans	128 ..	128 ..	127 ..
565 ..	Banque Ottomane	570 ..	565 ..	566 ..
299 ..	Tabacs Ottomans	....	....	....
.... ..	Egypte	....	....	....
.... ..	Alpines	....	....	....
75 ..	BS Af. Chartered	76 ..	.. ..	73 ..
.... ..	Buffelsdoorn Estate	....	....	24 ..
113 ..	Cappe Copper	110 50	111 ..	111 50
56 ..	Champ d'Or	....	57 ..	56 ..
171 ..	Consolitated Goldfields	173 ..	172 ..	....
695 ..	De Beers	692 ..	693 ..	685 ..
605 ..	Ferreira Gold	....	600 ..	595 ..
203 50	Geldenhuis Estate	203 ..	203 50	199 ..
60 ..	Huanchaca	59 ..	58 ..	58 ..
.. ..	Langlaagte Estate	....	....	....
.. ..	Mines d'Or (Comp. Franç.)	.. ..	.. ..	.. ..
65 ..	Mozambique (Comp. de)	62 ..	63 ..	60 50
48 75	Mossamèdes (Comp. de)	....	....	....
66 ..	Randfontein Estate	66 ..	65 ..	63 25
1095 ..	Rio-Tinto	1093 ..	1086 ..	....
264 ..	Robinson Gold	259 ..	260 ..	260 ..
159 ..	Simmer et Jack	157 ..	157 ..	154 50
30 50	Sheba	....	....	....
208 50	Tharsis	207 50	207 50	206 ..
49 ..	Transvaal Consol	48 ..	48 ..	47 ..
.... ..	French South Afric	....	....	....
154 ..	East Rand	155 ..	154 ..	....
86 ..	Robinson Bank	64 ..	....	....
64 40	Bresil 4 0/0	64 ..	64 70	64 30
73 30	Bresil 5 0/0	64 ..	....	....
.... ..	Chinois 4 0/0	....	....	....
.... ..	Tonkin 2 1/2 0/0	....	....	....
108 7/16	Consolide Anglais	.../.	108 1/16	108 ./.
25 19	Cheque	25 19	25 19	25 19
.... ..	Argentine (Republique) 5 0/0	....	....	....

COURS AU COMPTANT. — Paris, 21 juin

OBLIGATIONS — VILLE DE PARIS	Cours préc.	Clot.	CREDIT FONCIER	Cours préc.	Clôt.
1855-60 3 0/0	—.—	—.—	Bons 1887	54.00	53.00
1865 4 0/0	559.00	550.00	Bons 1888	51.00	51.00
1869 3 0/0	420.50	421.50	Commun. 1879	490.00	490.00
1871 3 0/0	415.00	417.50	— 1880	495.00	495.00
1875 4 0/0	552.00	553.00	— 1891	395.75	392.50
1876 4 0/0	552.50	552.00	— 1892	494.00	494.00
1886 3 0/0	—.—	—.—	Foncières 1877	000.00	000.00
1886 3 1/4	—.—	—.—	— 1879	498.00	497.00
1892 2 1/2	388.00	387.00	— 1883	437.50	434.50
1892 3 1/4	100.00	—.—	— 1885	479.00	479.00
			— 5% 1885	400.00	400.00
			— 1895	475.00	479.00

BOURSE DE LILLE DU 21 JUIN 1899

Albi	2000 ..	Courrières	2590 ..	Lens	.... ..
Aniche	.... ..	Crespin	304 ..	— 400e	565 ..
Anzin	6000 ..	Douain-Anz.	....	Liévin	2165 ..
Azincourt	847 ..	Douchy	1025 ..	Ligny-Aire	.... ..
Blanzy	1750 ..	Dourges	....	Marles 30 %	.... ..
Bruay	.... ..	— 400e	253 50	— 70 %	.... ..
— 20e	22 55	Drocourt	.... ..	Meurchin	.... ..
Bully	.... ..	Escarpelle	810 ..	— 5e	.... ..
Campagnac	.... ..	Ferfay	565 ..	Ostricourt	935 ..
Carvin	1690 ..	Ferques	590 ..	Thivencelles	.... ..
Clarence (la)	999 ..	Flines	1495 ..	Vicoigne	.... ..

Bourse Commerciale de Paris

du 21 juin 1899

	Ouv	Clot		Ouv	Clot
Avoines			**Lin**		
Courant	18.00	18.05	Courant	47.25	47.25
Prochain	18.45	18.10	Prochain	47.25	47.50
Juin-Juillet	17.95	18.00	4 premiers	47.50	47.50
4 premiers	16.95	17.00	4 mars	45 75	45.75
4 mars	00.00	00.00	**Colza**		
Seigles			Courant	50.50	50.75
Courant	13 40	13.50	Prochain	50.75	50.75
Prochain	13.40	13.40	4 premiers	50 75	51.00
Juin-Juillet	13.40	13.50	4 mai	52.00	52.00
4 premiers	13.30	13.90	**Alcools**		
4 mars	00.00	00.00	Courant	42 50	42.75
Blés			Prochain	43.00	43.00
Courant	19.85	19.90	4 premiers	37.75	38.00
Prochain	20.15	20.25	4 mai	37.25	37.50
Juin-Juillet	20.30	20.40	**Sucres**		
4 premiers	20.80	20.95	Courant	34.50	34.62
4 mars	00.00	00.00	Prochain	34.62	34.75
Farines			4 premiers	34.75	34.87
Courant	43.75	43.70	4 mars	30.37	30.37
Prochain	43.25	43.30	4 mai	.....	33.75
Juin-Juillet	43.45	43.65	Roux	.....	40650
4 premiers	28.55	28.60	Raffinés	.....	.....
4 mars	00.00	00.00	Circulation	000.00	sacs
Corbeil	....	47..			

DERNIERE HEURE COMMERCIALE

LAINES

Le Havre, 21 juin *(Télégramme de M. G. Degoy)*. — Le marché est calme. On a vendu 1,625 balles.

On cote : Juin, 196 fr. 50; juillet, 196; août, 195,50; septembre, 195; octobre, 194; novembre, 193,50; décembre, 193; autres mois inchangés.

Le Journal de Roubaix publie, tous les jours, deux éditions :

Une édition du matin à SIX pages dans la semaine et à HUIT pages le dimanche;

Une édition du soir à quatre pages.